

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2022-29 en date du 19 octobre 2022 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2023-08 en date du 1<sup>er</sup> février 2023 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE (annulation et remplacement de la délibération N° 2022-29),

Vu la demande de location présentée par Pole Emploi- 15 rue des Artisans, 57300 Hagondange,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer une convention pour la mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » - rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE, avec la Région Grand Est – 34 rue du Vieux Collège, 57100 THIONVILLE, représentée par sa Directrice, Madame Karine CISZOWSKI,

**Article 2** : que la location concerne l'amphithéâtre et la salle de séminaire (l'évènement pourra être délocalisé au Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets, en cas de disponibilité),

**Article 3** : que la mise à disposition des locaux est consentie pour le 08 février 2024 de 14h à 17h,

**Article 4** : que les espaces seront mis à disposition gratuitement.

Rombas, le 15 décembre 2023

Affichage au siège le 19.12.2023



Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture  
057-200056190-20231215-DP2023-55a-AU  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023